

La stratégie nationale mer et littoral enfin adoptée... mais modifiée

La stratégie nationale mer et littoral a été publiée au « Journal officiel », après sa signature par Ségolène Royal. Mais dans une version légèrement modifiée par rapport au texte soumis en novembre au Conseil national de la mer et des littoraux.

Elle était attendue pour la fin 2016. La stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) a été publiée au *Journal officiel* du 24 février, après sa signature par la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal.

Parmi les objectifs fixés par ce texte, figurent notamment la lutte contre les pollutions en mer, avec l'extension du moratoire sur la recherche d'hydrocarbures en Méditerranée à la façade atlantique de la métropole, le développement des énergies renouvelables en mer, mais aussi la réduction des impacts des installations techniques sur le milieu marin.

Cette SNML, fruit d'une démarche initiée par le Grenelle de la mer en 2009 et finalement concrétisée en 2016, avait nécessité de longs mois d'élaboration pour trouver un équilibre entre les nécessités du développement économique et celles de la préservation de l'environnement. Elle avait finalement été adoptée le 3 novembre 2016 par le Conseil national de la

mer et des littoraux (CNML).

Et précisément, c'est là, entre autres, que, le bât blesse. « Le bureau du Conseil national de la mer et des littoraux, dont je suis le vice-président, a beaucoup travaillé sur la rédaction de la SNML, souligne Frédéric Moncany de Saint-Aignan, président du Cluster maritime français (CMF). Avec la délégation à la mer et au littoral, nous nous sommes efforcés d'y inscrire l'importance du développement des activités économiques en mer. Le texte proposé lors de la dernière réunion du CNML et validé en Cimer (NDLR : comité interministériel de la mer) reflétait cette prise en compte. »

Un moratoire étendu sur les hydrocarbures

« Aussi, je regrette que le texte publié soit revenu sur plusieurs aspects, qui n'ont pas été discutés en réunion de bureau, poursuit le président du CMF. Notamment l'ajout du moratoire interdisant



Lucie Laurédo

Ségolène Royal avait présidé les débats du Conseil national de la mer et du littoral pour l'adoption de la stratégie nationale de la mer et du littoral.

la recherche d'hydrocarbures en Méditerranée, à la fois dans les eaux territoriales de la France et dans la zone économique exclusive en Méditerranée et qui a été étendu, en outre, à la façade atlantique de la métropole. De même, j'ai été surpris de voir la suppression du point d'action qui visait à faire de la France la première nation en matière d'exploitation durable des grands fonds marins. »

De fait, la liste des « actions prioritaires » est passée de 27 à 26, avec la disparition de celle sur les grands fonds. Néanmoins, dans les deux versions, il est précisé que « le texte n'est pas figé » et que sa mise en œuvre « s'enrichira au fil de ses révisions, des expériences de tous les acteurs, de la société civile comme de l'État et des élus ».

Alexandra TURCAT